

Gland, le 14 juin 2021

Rapport de la Commission des finances Préavis municipal n° 97 relatif à l'exploitation des espaces culturels de Grand- Champ.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GdG ; 1 ^{er} membre
M.	Georges Grandjean	GdG
M.	David Biemmi	GdG
M.	Jérôme Frachebourg	GdG
M.	Éric Dällenbach	PLR
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-POP
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-POP - rapporteuse
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

S'est réunie les 10 et 31 mai 2021 ainsi que le 14 juin

Excusés :

Le 10 mai : Georges Grandjean

Le 31 mai : Georges Grandjean et David Biemmi

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient M. Gilles Davoine, Municipal des finances et M. Julien Ménoret, boursier communal pour les réponses fournies à leurs questions ainsi que les échanges au sujet du préavis.

Préambule

Le nombre d'associations culturelles présentes à Gland témoigne du vif intérêt des habitants de la commune pour les activités qu'elles proposent.

Afin de répondre aux besoins du public, ce projet a pour but de diversifier l'infrastructure culturelle à Gland par la création de nouveaux lieux de production d'activités artistiques et l'amélioration de lieux culturels existants.

Ce projet de développement des espaces culturels contribuera au dynamisme culturel de la commune en offrant davantage d'opportunités aux associations concernées de se produire ou encore d'inviter des artistes extérieurs à la commune.

Informations

La commune de Gland propose actuellement la location de 3 salles au Théâtre de Grand-Champ : le Théâtre, le foyer du Théâtre et la salle des Colonnes (salle d'exposition).

Ce projet concerne la salle des Colonnes ainsi que l'installation cinéma du Théâtre de Grand-Champ.

Sans toucher à la structure de la Salle des Colonnes, les nouveaux équipements permettront de la valoriser et de développer son potentiel.

Certaines activités vont être relocalisées dans cette salle, qui sera dotée d'un équipement technique modulable et polyvalent, ainsi que démontable et stockable facilement.

Pour l'installation cinéma, l'équipement ancien sera remplacé par des installations vidéo et cinéma qui pourraient avoir plusieurs emplois et permettre une plus grande souplesse et mixité des projets.

Au Théâtre, l'écran cinéma actuel sera remplacé pour un modèle motorisé et moderne pour la somme de CHF 30'000.-.

L'acquisition d'un *projecteur numérique* pour la somme de CHF 129'000.- permettra la diffusion de films récents ou n'existant que sur des supports professionnels.

Ce projecteur serait utilisé pour le Cinéma Open Air, en réalisant ainsi des économies de location du matériel pour cette manifestation, estimées entre CHF 8'000.- et CHF 10'000.- par année.

Un équipement moderne et adapté à la diffusion de tous les supports numériques cinématographiques permet aussi d'envisager une utilisation pour le festival Visions du Réel.

Le projecteur laser ne nécessite pas d'entretien régulier, contrairement à la version plus traditionnelle avec ampoule et les mises à jour du serveur cinéma se feront de façon autonome par l'équipe technique du théâtre.

L'achat d'une *structure grill mobile*, pour la somme de CHF 70'000.-, servant à installer les projecteurs dans la salle des colonnes, peut également être utilisée pour l'écran de l'open air, diminuant aussi le montant de la location de ce matériel.

Un entretien des moteurs du grill est à prévoir tous les ans pour un montant de CHF 1'100.- HT, qui sera pris sur le budget de fonctionnement.

Le budget de CHF 23'000.- est prévu pour le mobilier et tient compte du coût des chaises, pour un modèle type concert, dont le confort et la stabilité sont éprouvés.

Un achat d'un piano de concert est envisagé, pour la somme de CHF 27'000.-. La location et l'installation temporaire sont plus coûteuses que l'achat, environ CHF 4'000.- à CHF 6'000.- selon le modèle du piano.

Le fait de disposer d'un piano permet de développer des utilisations régulières. L'accordage coûtera entre CHF 200.- et CHF 250.- à chaque fois, à la charge des utilisateurs.

Pour la mise en sécurité, entre les concerts, le piano sera recouvert d'une housse et sera déplacé dans un lieu sûr, lors de location de la salle.

Pour information, l'équipement existant est soumis, en plus du prix de la salle, à une facturation supplémentaire:

-Beamer 8000 + écran cinéma/cyclorama CHF 800.-

-Piano Steinway y compris l'accordage CHF 400.-

Vu l'objectif du projet d'équiper chaque salle de façon adaptée et avec ses besoins spécifiques, il n'est pas possible de récupérer certains éléments techniques actuels du théâtre pour la salle des Colonnes (écran, projecteur etc.). Par exemple, le Beamer qui sera acquis pour la salle des Colonnes doit pouvoir être silencieux en raison de la proximité des spectateurs, ce qui n'est pas le cas du Beamer du théâtre.

Suite à cet investissement, les tarifs de location demeurent inchangés. La grande majorité des locataires de cette salle bénéficie des subventions en prestations (coûts de location). Pour des prestations techniques supplémentaires, le tarif en vigueur au théâtre de CHF 35.- /heure s'appliquerait.

Dans le cadre de la vie culturelle d'une commune, un financement privé (PPP) pourrait être envisagé sous forme de partenariats et de sponsoring. Cela est déjà le cas, par exemple, en ce qui concerne le cinéma open air où des entreprises privées fournissent des prestations en contrepartie de visibilité, ou au théâtre par l'achat d'abonnements pour leurs employés ou clients.

Ce projet d'investissement ayant pour but de permettre d'organiser plus de manifestations, le budget annuel de la saison culturelle sera ajusté en fonction du développement souhaité et les recettes (billetterie et buvette) réévaluées à la hausse.

La COFIN estime que le financement de ce projet devrait être réalisé par le biais du Fonds d'équipement communautaire.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis N° 97 relatif à l'exploitation des espaces culturels de Grand-Champ:

- d'accorder un crédit de CHF 690'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ce projet ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 690'000.-.

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler
1^{er} membre

Georges Grandjean
Membre

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre & rapporteuse

Isabelle Wegmann
Membre

Éric Dällenbach
Membre

Rasul Mawjee
Membre

Jérôme Frachebourg
Membre

David Biemmi
Membre